

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2015

L'an deux mil quinze, le seize juin, à 20 heures le Conseil Municipal réuni à la Mairie, après convocation légale en date du 05/06/2015 sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DESHAYES, Maire de BELLOU LE TRICHARD.

Etaient présents : DESHAYES J-P, FRADIN M, FLAHAULT M-J, TAFFORY L, PIGEON J-L, ROUX S, LEMARIÉ S, MAUGER A.

Etaient excusés: DEBRAY C – KERVEILLANT M - COLAS A.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur MAUGER Antoine a été élu secrétaire.

La séance est ouverte à 20 heures.

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu des réunions du 14/04/2015.

1 – PRESENTATION DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE ANGE-LINE GARNIER.

Monsieur le Maire présente au Conseil Ange-Line GARNIER, nouvelle secrétaire, remplaçante de Liliane BESNIER.

2- MODIFICATION DES STATUTS DU SE 61 - 201516.

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du comité Syndical en date du 26 mars 2015 portant réforme sur les statuts du Se61 ;

Monsieur le Maire rappelle que le Se61 a été créé officiellement par arrêté préfectoral du 04 septembre 1948 afin d'organiser la distribution d'électricité dans l'Orne en étroite association avec les syndicats intercommunaux d'électrification rurale.

Le Se61 est l'autorité organisatrice de distribution d'électricité dans l'Orne et maître d'ouvrage unique des travaux d'électrification en zone rurale.

La modification des statuts du Se61 porte sur :

- La modification de l'annexe aux statuts et deux articles des statuts suite à l'intégration de la Communauté Urbaine d'Alençon au Se61, à la suppression du régime transitoire, à l'intégration des communes nouvelles au Se61 et à modification du classement des communes de l'Orne en régime d'électrification rurale.
- La prise de nouvelles compétences optionnelles par le Se61.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les nouveaux statuts du Se61 annexés à la présente délibération ;

Après visa de légalisation, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Se61.

3 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ECOLE DE SAINT GERMAIN DE LA COUDRE - 201517.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame le Maire de Saint Germain de la Coudre qui demande une participation aux dépenses de fonctionnement de ses écoles, pour l'année 2014/2015, à hauteur de **305 € par élève**.

Cinq enfants domiciliés dans notre commune sont scolarisés à Saint Germain de la Coudre, ce qui fait une dépense totale de **1525€**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a inscrit cette dépense au budget primitif 2015.

4 – MODIFICATION DU BUDGET POUR L'ACHAT DU TRACTEUR TONDEUSE - 201518.

Monsieur le Maire rappelle que l'achat du tracteur-tondeuse de la commune représente un budget de 12 600 € TTC. Suite à l'emprunt contracté auprès de JOHN DEERE, la totalité de la dépense sera inscrite au budget de la manière suivante :

- Dépenses d'investissement, au compte 2188 « Emprunts en euros ».
- Recettes d'investissement, au compte 1641 « Autres immobilisations corporelles ».

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

5 – INDEMNITES DE CONSEIL POUR LE COMPTABLE - 201519.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal d'accorder à Mr LEMOIGNE, comptable public, les indemnités de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le Conseil municipal, après délibération, accorde à Mr LEMOIGNE :

- Une indemnité de conseil à taux plein.
- Une indemnité d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

6 – VERSEMENT SUBVENTION POUR AIDE EXCEPTIONNELLE AU CCAS - 201520.

Le maire a présenté au conseil municipal le dossier d'une lycéenne habitant la commune qui fait partie des cinq candidats retenus pour intégrer le lycée Français de Barcelone.

Son dossier reconnu par le Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, lui a valu d'être dotée d'une bourse qui ne sert qu'au besoin financier de sa scolarité.

Cette jeune fille volontaire et motivée a besoin d'un soutien financier pour assurer tous les frais liés à sa vie personnelle à Barcelone.

Le conseil municipal a estimé qu'il lui était difficile d'imaginer que des problèmes financiers puissent entraver le projet d'une élève méritante, et a donné un avis favorable pour l'octroi d'une subvention dans le cadre des missions assurées par le CCAS.

Les conditions d'attributions de cette subvention exceptionnelle seront définies par le CCAS prochainement.

Pour financer cette aide, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle au CCAS et modifié le budget comme suit :

- au compte 681 provisions charges de fonctionnement : - 500€
- au compte 6573 subventions organismes publics : + 500€

7 – DONS A L'OCCASION DU BANQUET DU 8 MAI.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs personnes participant au banquet du 8 mai ont fait des dons. Une somme de 360€ a été remise.
Ce sujet sera traité lors de la réunion prochaine du CCAS.

8 – CHOIX DE L'ORGANISME PRETEUR POUR LA « LIGNE DE TRESORERIE » - 201521.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que trois organismes ont été interrogés pour l'octroi d'une ligne de trésorerie.

Après étude des différentes propositions, Le Conseil municipal a retenu celle du Crédit Mutuel et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à la mise en place et au fonctionnement de cette ligne de trésorerie.

9 – CREATION DE POSTES POUR UN COORDONATEUR ET UN AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2016 - 201522.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu en janvier et février 2016 et qu'il faut créer un poste de coordonateur et d'agent recenseur.

- Création d'un poste de coordonateur

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal crée le poste de coordonateur pour le recensement de la population en 2016, dans les conditions prévues par la loi.

- Création d'un poste d'agent recenseur

Le Conseil Municipal, pour effectuer le recensement de la population en 2016 crée le poste d'agent recenseur, dans les conditions prévues par la loi.

10 – QUESTIONS DIVERSES.

- a) Monsieur PIGEON s'interroge sur la nécessité d'un défibrillateur pour la commune.
- b) Monsieur Le Maire a rencontré les responsables du transport scolaire du Conseil Départemental de l'Orne afin d'évaluer la possibilité de modifier l'arrêt de car actuellement en place. Il semblerait que ce projet soit réalisable pour la rentrée scolaire 2015/2016.
- c) Monsieur Le Maire a sollicité l'entreprise BARBET de Saint Cosme en Vairais pour connaître la possibilité de végétaliser la façade des bâtiments de l'école.

Mr BARBET propose la fourniture et la pose des plants ou uniquement la fourniture des plants.

La séance est levée à 21 heures 30

Le Maire,

le secrétaire

Fait et délibéré, ce jour

les membres du conseil municipal

Affiché le 23 juin 2015